



non conformité de la sortie des eaux usées

Par **noe**, le **02/04/2011** à **15:00**

Bonjour, je suis en train de faire construire ma maison par un constructeur, tout allait bien jusqu'à ce que mon mari en vienne à vouloir faire les tranchées VRD qui sont à notre charge. Il se rend compte que la sortie des eaux usées se trouve du mauvais côté de la maison, elle devait se trouver à l'arrière de la maison, pour se raccorder à notre bouche d'égout (10m en ligne droite) et non pas devant, pour ne pas avoir à contourner toute la maison! Le constructeur prend note mais sans fiche, il vient d'arrêter le chantier en disant que nous devons faire ces VRD sinon ils ne peuvent pas finir donc pas de pénalités pour eux. Ils me disent que je n'est pas prouver ce que je dit alors que j'ai le plan de masse du permis de construire qui le prouve. Mon notaire me dit de me battre et de ne pas lâcher, je vais voir avec UFC que choisir mais vous avez eut le même problème, palez en moi, merci d'avance.

Par **fra**, le **04/04/2011** à **12:15**

Bonjour, Madame,

Je suis d'accord avec votre Notaire car il semble que vous avez, en votre possession, les justificatifs vous permettant de défendre votre position. Qui plus est, la logique est de votre côté ainsi que le fait que votre constructeur soit un professionnel de l'immobilier, alors que vous êtes, sans doute, des particuliers.

Mais, plutôt que de m'adresser à l'UFC, dans un premier temps, il serait, peut être, plus efficace de vous tourner vers un Avocat spécialisé sur les questions immobilières, car, il semble, que, pour le moment, les travaux soient stoppés. Il ne faudrait pas que cette situation perdure.